

HONORAIRES – GESTION, LOCATION, SYNDIC & TRANSACTIONS

MBI Administration de Biens s'engage :

- Entreprendre les démarches et mettra en œuvre les moyens qu'il jugera nécessaires en vue de réaliser la mission confiée
- Fera tout ce qu'il jugera utile pour parvenir à la vente, la gestion, la location et l'administration d'Immeuble dans le respect du cadre réglementaire et particulièrement dans le respect du dispositif de la loi Alur
- Entreprendra toute publicité à sa convenance avec diffusion éventuelle de photos et notamment pose de panneaux, insertion dans des supports électroniques au frais du mandataire.
- Rendra compte dans les conditions de l'article 6 de la loi du 2 Janvier 1970 et de l'article 77 du décret du 20 Juillet 1972.

Conditions Générales :

En conséquence le mandataire s'engagera dans le cadre d'un futur mandat de vente ou Gestion à :

- Diffuser l'annonce commerciale des biens objet d'un futur mandat, au moyen de toute publicité à sa convenance avec diffusion éventuelle de photos,
- Pose de panneaux sur les biens à désigner dans le cadre d'un futur mandat, si la configuration des lieux le permet,
 - Insertion dans les sites internet spécialisés
 - Distribution de mailing de présentation à ses prospects
- Informer le propriétaire de la durée du contrat et des conditions de résiliation

LOCATION SAISONNIÈRE

Gestion complète

25 % à 30 % TTC des encaissements*

* Selon critères (occupation propriétaire, taille, canaux de diffusion...)

Prestations incluses :

- État des lieux & inventaire
- Commercialisation (photos + diffusion)
- Accueil locataires
- Coordination ménage
- Rédaction des contrats
- Gestion des dépôts de garantie
- Mise en service / fermeture des logements
-

Prestations ménage (TTC)

- 2 à 4 couchages : 85€
- 6 à 7 couchages : 100 €
- 8 couchages : 125 €
- 9 à 10 couchages : 145 €
- Chalet : 180 €

Équipements locatifs :

- Pack linge 1 pers : 15 € (1 draps housse + 1 housse de couette + 1 oreiller)
- Pack linge 2 pers : 16 € (1 draps housse + 1 housse de couette + 2 oreillers)
- Pack éponge : 9 € (1 grande et 1 petite serviette)
- Kit bébé : 25 € (1 chaise bébé + 1 lit bébé)
- Lit bébé : 15 €
- Chaise bébé : 10 €
- Appareil à raclette / fondue : 15 €

Prestations complémentaires :

Petit dépannage : 7 % TTC du montant facture

Déplacement : 44 € TTC / heure (min. 1h) ou 0,75 € TTC/km (min. 50 km)

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Mettre les PDF « Barème syndic + P2 + P3 + P4 »

Honoraires de base

120 € à 160 € HT / lot / an (hors frais postaux)

Honoraires variables selon :

- Taille de la copropriété
- Complexité
- Dossiers en cours

Prestations particulières

◇ Assemblées & réunions :

- Assemblée générale supplémentaire 20 € TTC / lot (min. 400 €)
- Réunion conseil syndical supplémentaire : inclus
- Visite supplémentaire copropriété : inclus

◇ Règlement de copropriété

- Modification ou établissement : tarif fixé en assemblée générale
- Publication : tarif fixé en assemblée générale

◇ Sinistres

Déplacement sur site : 80 € TTC

Mesures conservatoires : 80 € TTC

Assistance expertise : 80 € TTC

Suivi dossier assurance : 80 € TTC

Majoration : +30 % en cas d'urgence hors horaires ouvrables

◇ Contentieux

Mise en demeure (LRAR) : 80 € TTC

Constitution dossier (avocat / huissier) : 80 € TTC

Suivi dossier avocat : 80 € TTC / heure

◇ Travaux

Honoraires fixés en % du montant HT des travaux

Taux dégressif selon importance

Validation obligatoire en assemblée générale

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Tous types de mandats

Insérer LIEN PDF : Barème honoraires de transactions

Honoraires selon prix :

- 0 € à 45 000 € : 13 % (min. 3 900 €)
- 45 001 € à 76 000 € : 11 % (min. 6 325 €)
- 76 001 € à 155 000 € : 9 % (min. 7 845 €)
- 155 001 € à 229 000 € : 7 % (min. 8 600 €)
- > 229 001 € : 6,5 % (min. 9 160 €)

Cas particuliers

- Terrain ≤ 130 000 € : 14 % (min. 3 050 €)
- Terrain > 130 000 € : 12 % (min. 4 500 €)
- Garage : 15 %
- Locaux professionnels : 12 %

- Inclus : suivi complet jusqu'à l'acte authentique
- Aucun frais avant la conclusion du contrat

Mentions légales & réglementation

En application des articles L. 111-1 et s. du Code de la consommation, le professionnel prestataire de services avec lequel vous entrez en relation vous informe.

Mont Blanc Immobilier Administration de biens, SARL au capital de 15 880.00 €, dont le siège social est situé 1 Allée des Centaurées 38240 MEYLAN, immatriculée sous le numéro SIRET : 800 962 052 00059 au RCS de Grenoble 800 962 052 – Code APE 6832A représentée par Monsieur Charles PEYRARD, en sa qualité de GERANT, dûment habilité à l'effet des présentes.

Tél : 04 79 59 72 39 E-mail : contact@arvimmo.com Site Internet : www.arvimmo.com

- Titulaire de la carte professionnelle de Gestion, Syndic et de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce, sans maniement de fonds, N°CPI 7301 2018 000 024 292 délivrée par la CCI de Grenoble.

Adhérent GALIAN – RCP et garantie financière auprès de Galian 89 rue de la Boétie PARIS 8ème

Numéro individuel d'identification à la TVA intracommunautaire FR34800962052

Informations relatives au droit de rétractation :

Dans le cadre d'un mandat conclu hors établissement et en application des dispositions des articles L. 121-21 et suivants du code de la consommation, le mandant dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours calendaires sans avoir à motiver sa décision pour renoncer à son engagement. Ce délai court à compter du lendemain du jour de la signature du mandat.

Si les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au mandant dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L. 121-17 du code de la consommation, ce délai de rétractation est prolongé de douze mois.

Toutefois, lorsque la délivrance de ces informations intervient pendant cette prolongation, le délai de rétractation expire au terme d'une période de quatorze jours à compter du jour où le mandant a reçu ces informations.

Le mandant informe le mandataire de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai de rétractation le formulaire de rétractation ci-joint ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le mandant.

Si le mandant souhaite que l'exécution du présent mandat commence avant la fin du délai de rétractation, le mandataire doit recueillir sa demande expresse sur papier ou sur support durable. Dans ce cas et à condition que le mandant ait préalablement et expressément renoncé à son droit de rétractation, ce droit ne pourra être exercé si le mandat est pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation.

En toute hypothèse, le mandataire ne pourra percevoir aucun paiement ou contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du mandant, avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la signature du mandat.

Le mandat sera soumis à la loi française et, en cas de litige, le juge compétent sera désigné conformément aux règles de procédure applicables.

Pour tout litige afférent à l'exécution du mandat, vous pourrez, si vous êtes un « consommateur » au sens de l'article préliminaire du code de la consommation. En

cas de différend, vous pourrez saisir notre médiateur de la consommation, ANM Conso, soit par courrier postal (62 Rue Tiquetonne 75002 Paris), soit par voie électronique (contact@anm-mediation.com).

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas la qualité de consommateur, vous aurez la possibilité de saisir le Département Qualité de la FNAIM (FNAIM-Département Qualité 129 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris) ou la chambre syndicale FNAIM départementale (Isère).

Siège social : 1, allée des Centaurées - 38240 Meylan

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Aix-les-Bains

5 rue Davat - 73100 Aix les Bains

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Saint Sorlin d'Arves

L'Orée des Pistes - 73530 St Sorlin d'Arves

Tél. 04 79 59 72 39

Mail : contact@arvimmo.com

Agence Saint Jean d'Arves

Le Chal - 73530 St Jean d'Arves

Tél. 04 79 20 36 59

Mail : contact@arvimmo.com

BAREME D'HONORAIRES TTC

CALCULS SUR LE MONTANT DE LA TRANSACTION REALISEE

De	0 €	à	45 000 €	13 % avec un minimum de	3 900 €
De	45 001 €	à	76 000 €	11 % avec un minimum de	6 325 €
De	76 001 €	à	155 000 €	9 % avec un minimum de	7 845 €
De	155 001 €	à	229 000 €	7 % avec un minimum de	8 600 €
A partir de	229 001 €			6.5 % avec un minimum de	9 160 €
Terrains jusqu'à	130 000 €			14 % avec un minimum de	3 050 €
Terrains de	130 001 € et plus			12 % avec un minimum de	4 500 €
Garage				15 %	
Locaux professionnels (Bureaux, industries, ...)				12 %	

Ces honoraires comprennent le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.
Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion du contrat.

Charles PEYRARD
Direction

• **Achat**

• **Vente**

• **Location**

• **Gestion**

• **Syndic**



Siège social : 1, allée des Centaurées - 38240 Meylan

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Aix-les-Bains

5 rue Davat - 73100 Aix les Bains

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Saint Sorlin d'Arves

L'Orée des Pistes - 73530 St Sorlin d'Arves

Tél. 04 79 59 72 39

Mail : contact@arvimmo.com

Agence Saint Jean d'Arves

Le Chal - 73530 St Jean d'Arves

Tél. 04 79 20 36 59

Mail : contact@arvimmo.com

Syndic : Tarifs

Honoraires de base : de 120 € à 160 € HT par lot de copropriétés (incluant les frais de papèteries) en sus seront facturés les frais postaux sur justificatifs.

Ces honoraires varient en fonction du descriptif de la copropriété, de son historique, et des dossiers en cours.

Prestations particulières pouvant donner lieu à une rémunération particulière :

PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES

(Au-delà du contenu du forfait stipulé aux 7.1.1 et 7.1.3)

DETAIL DE LA PRESTATION	MODALITES DE TARIFICATION CONVENUES
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire	20 € TTC par lot, avec un minimum de 400€
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical	0 €
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport et en présence du conseil syndical, par rapport à celle(s) incluse(s) dans le forfait au titre du 7.1.1	0 €

PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

DETAIL DE LA PRESTATION	MODALITES DE TARIFICATION CONVENUES
L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 (si l'assemblée générale décide, par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic)	Fixé par vote en assemblée générale
La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	Fixé par vote en assemblée générale

- Mont Blanc Immobilier Administration de Biens -

SARL au capital de 15.880 euros - Siège social - 1 Allée des Centaurées - 38240 Meylan - Siret : 800 962 052 000 59 - RCS Grenoble 800 962 052 - Code APE : 6832A
Carte Professionnelle de CPI 7301 2018 000 024 292 des Transactions sur immeubles et fonds de commerce, de gestion et de syndic délivrée par la CCI de Grenoble - N° de TVA intracommunautaire : FR34800 96 20 52 - Adhérent Galian - RCP et Garantie Financière 89 rue de la Boétie - 75008 Paris.

• **Achat**

• **Vente**

• **Location**

• **Gestion**

• **Syndic**



Siège social : 1, allée des Centaurées - 38240 Meylan

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Aix-les-Bains

5 rue Davat - 73100 Aix les Bains

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Saint Sorlin d'Arves

L'Orée des Pistes - 73530 St Sorlin d'Arves

Tél. 04 79 59 72 39

Mail : contact@arvimmo.com

Agence Saint Jean d'Arves

Le Chal - 73530 St Jean d'Arves

Tél. 04 79 20 36 59

Mail : contact@arvimmo.com

Syndic : Tarifs

PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVE AUX SINISTRES

DETAIL DE LA PRESTATION	MODALITES DE TARIFICATION CONVENUES
Les déplacements sur les lieux	80€TTC
La prise de mesures conservatoires	80€TTC
L'assistance aux mesures d'expertise	80€TTC
Le suivi du dossier auprès de l'assureur	80€TTC
Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables et rendues nécessaires par l'urgence sont facturées	au coût horaire majoré de 30 %

Prestations relatives aux travaux et études techniques

Les travaux dont la liste est fixée à l'article 44 du décret du 17 mars 1967 peuvent faire l'objet d'honoraires spécifiques.

Une telle rémunération fixée dans le projet de résolution soumis au vote de l'assemblée générale doit être exprimée en pourcentage du montant hors taxes des travaux, à un taux dégressif selon l'importance des travaux préalablement à leur exécution.

Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement visés au point 9.1)

DETAIL DE LA PRESTATION	MODALITES DE TARIFICATION CONVENUES
La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	80€TTC
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités visées au 7.2.4)	80€TTC
Le suivi du dossier transmis à l'avocat	80€TTC par heure

• **Achat**

• **Vente**

• **Location**

• **Gestion**

• **Syndic**



Siège social : 1, allée des Centaurées - 38240 Meylan

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Aix-les-Bains

5 rue Davat - 73100 Aix les Bains

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Saint Sorlin d'Arves

L'Orée des Pistes - 73530 St Sorlin d'Arves

Tél. 04 79 59 72 39

Mail : contact@arvimmo.com

Agence Saint Jean d'Arves

Le Chal - 73530 St Jean d'Arves

Tél. 04 79 20 36 59

Mail : contact@arvimmo.com

Syndic : Tarifs

AUTRES PRESTATIONS

DETAIL DE LA PRESTATION	MODALITES DE TARIFICATION CONVENUES
Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	le montant des honoraires sera fixé lors de la décision de l'assemblée générale confiant au syndic les prestations concernées
La reprise de la comptabilité sur exercice (s) antérieur (s) non approuvés ou non répartis (changement de syndic)	20€ TTC par lot avec un minimum de 400€TTC
La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat	80€TTC
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965	80€TTC
La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	80€TTC
L'immatriculation initiale du syndicat	Au frais réel

• **Achat**

• **Vente**

• **Location**

• **Gestion**

• **Syndic**

FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES

DÉTAILS	TARIFICATION PRATIQUÉE
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ;	30 €
Relance après mise en demeure ;	50 €
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	70€ TTC
Frais de constitution d'hypothèque ;	70€ TTC
Frais de mainlevée d'hypothèque ;	70€ TTC
Dépôt d'une requête en injonction de payer ;	70€ TTC
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) ;	180 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles).	240€ TTC

- Mont Blanc Immobilier Administration de Biens -

SARL au capital de 15.880 euros - Siège social - 1 Allée des Centaurées - 38240 Meylan - Siret : 800 962 052 000 59 - RCS Grenoble 800 962 052 - Code APE : 6832A
Carte Professionnelle de CPI 7301 2018 000 024 292 des Transactions sur immeubles et fonds de commerce, de gestion et de syndic délivrée par la CCI de Grenoble - N°
de TVA intracommunautaire : FR34800 96 20 52 - Adhérent Galian - RCP et Garantie Financière 89 rue de la Boétie - 75008 Paris.



Siège social : 1, allée des Centaurées - 38240 Meylan

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Aix-les-Bains

5 rue Davat - 73100 Aix les Bains

Tél. 04 80 806 807

Mail : info@montblancgestion.fr

Agence Saint Sorlin d'Arves

L'Orée des Pistes - 73530 St Sorlin d'Arves

Tél. 04 79 59 72 39

Mail : contact@arvimmo.com

Agence Saint Jean d'Arves

Le Chal - 73530 St Jean d'Arves

Tél. 04 79 20 36 59

Mail : contact@arvimmo.com

Syndic : Tarif

FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES

DÉTAILS	TARIFICATION PRATIQUÉE
Établissement du pré état daté (Nota. - Le montant maximum applicable aux honoraires et frais perçus par le syndic pour l'établissement de l'état daté, fixé en application du décret prévu à l'article 10-1 b de la loi du 10 juillet 1965 s'élève à la somme de 380 € TTC) Etablissement de l'état date Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) ; Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965..	170 € 380 € Inclus dans le forfait Inclus dans le forfait
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ; Délivrance d'une copie des diagnostics techniques ; Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation ; Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	20 € 20€ 20 € 20 €
Etablissement de l'ordre du jour ; élaboration et envoi de la convocation avec l'ordre du jour, des documents à joindre à la convocation et des projets de résolutions ; présence du syndic ou de son représentant à l'assemblée générale ; établissement de la feuille de présence ; émargement, vérification des voix et des pouvoirs ; rédaction et tenue du registre des procès- verbaux ; envoi et notification du procès-verbal comportant les décisions prises en assemblée des copropriétaires (opposant ou défaillant) et, le cas échéant, information des occupants de chaque immeuble de la copropriété des décisions prises par l'assemblée générale par affichage d'un procès- verbal abrégé dans les parties communes (article 44 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986).	400€

- Mont Blanc Immobilier Administration de Biens -

SARL au capital de 15.880 euros - Siège social - 1 Allée des Centaurées - 38240 Meylan - Siret : 800 962 052 000 59 - RCS Grenoble 800 962 052 - Code APE : 6832A
Carte Professionnelle de CPI 7301 2018 000 024 292 des Transactions sur immeubles et fonds de commerce, de gestion et de syndic délivrée par la CCI de Grenoble - N° de TVA intracommunautaire : FR34800 96 20 52 - Adhérent Galian - RCP et Garantie Financière 89 rue de la Boétie - 75008 Paris.

• **Achat**

• **Vente**

• **Location**

• **Gestion**

• **Syndic**